

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 24 Mars 2016

An deux mil seize

Le vingt-quatre mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents : Alain BESNIER, Laurent CAURET, Pascale SOUDÉE, Jocelyne PICHON, Eugène BESNARD, Brigitte GAINARD, Stéphanie TURPIN, Yannick REBRÉ, Stéphanie GUYON, Cyril COUTARD, RogerCHANTELOUP, Eric VÉRITÉ, Laurent BOBOUL, Catherine PORCHER

Absents excusés : Julie VIOT, François MADEC, Richard MAREAU, Samuel BONNEAU, Caroline ÉVRARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Mme Jocelyne PICHON a été nommée secrétaire de séance.

Convocation :
29 janvier 2016

ORDRE DU JOUR :

DETR 2016

Amendes de police 2016

Vote des taux d'imposition 2016

Rue des Forges : Maîtrise d'œuvre mode de passation

Modification statuts CCPM : construction, entretien et fonctionnement espaces multisports

Acquisition de terrains : Grand Champ

Participation financière scolarisation école privée

Bon d'achat exceptionnel stagiaire en immersion

Indemnité élus

Occupation des salles par association : 1 gratuité annuelle

Acquisition de matériel Service Technique

Demande aide financière achat matériel technique

Tarif camping 2016

DIVERS

Salle du Pont d'Orne : Mise en place état des lieux

Vente 8 rue Paillard Ducléré

Julie VIOT donne pouvoir de vote à Pascale SOUDEE

François MADEC donne son pouvoir de vote à Alain BESNIER

Richard MAREAU donne pouvoir de vote à Eric VERITE

Caroline EVRARD donne pouvoir de vote à Stéphanie TURPIN

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 4 février dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

DETR 2016

2016_009

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est :

1 – *Aménagement de la rue des Forges RD47et VC 2*

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité,

décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Montant estimatif de l'ensemble de l'opération : 1 017 637.97 € HT

Montant éligible à la DETR : 741 315 € HT

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	477 232.62
Fonds Européens (à préciser)	
ETAT : DETR	148 263.00
ETAT : Fonds de soutien à l'investissement local	345 425.00
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre public : Réserve parlementaire TDIL	11 500.00
Autre public : Agence de l'eau Loire Bretagne	35 217.35
Fonds privés	
TOTAL	1 017 637.97

Le conseil :

autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016
atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**Amendes de police
2016**

2016_010

Afin d'améliorer la sécurité des différents usagers de la route, il est nécessaire de créer un réseau d'éclairage public en certains points de la commune pour pallier à des « trous noirs » dus à l'absence de réseau, Le Conseil Municipal a décidé de faire établir des devis pour réaliser ces travaux sur les points suivants :

- Création du réseau dans la zone artisanale
- Création d'un réseau pour accéder à la salle du Pont d'Orne
- Création d'un éclairage au « Vieux tertre »

De surcroît, afin d'attirer la vigilance des conducteurs, le Conseil Municipal décide la mise en place de radars pédagogiques pour alerter les conducteurs sur leur vitesse.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 29 183.00 HT €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux et de solliciter une aide financière auprès du Département de la Sarthe au titre des amendes de polices 2016. M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

Vote des taux d'imposition 2016

2016_011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 10 voix pour et 8 voix contre, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

La taxe d'habitation	passse de 14.35 % à 14.57%
La taxe sur le foncier bâti	passse de 25.56 % à 25.95%
La taxe sur le foncier non bâti	passse de 42.79 % à 43.44%

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce vote.

**RUE DES FORGES
MOE
Mode de passation**

2016_012

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie de la Rue des Forges, M. Le Maire rappelle les délibérations des 24 septembre et 17 décembre 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres de procéder à une consultation selon la procédure adaptée.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

**MODIFICATION DES
STATUTS DE LA COM-
MUNAUTÉ DE COM-
MUNES DES PORTES
DU MAINE**

2016_013

M. Le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes des Portes du Maine, lors de son conseil communautaire du 26 janvier 2016 a délibéré sur un projet de modification des statuts afin d'intégrer une nouvelle compétence dans son article 13 :

Construction, entretien et fonctionnement d'espaces multisports de plein air (de type city stades)

Conformément à l'article L5211.20 du Code Général des Collectivité territoriales, ces statuts, pour être validés, doivent être adoptés par délibérations concordantes des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Soit l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, ou l'inverse.

M. Le Maire donne lecture du projet de modification tel qu'il a été proposé en conseil communautaire le 26 janvier dernier :

Article 13 Développement et Aménagement sportif, socioculturel et éducatif de l'espace communautaire

Sont d'intérêt communautaire:

• **Promotion des actions sportives, socio-culturelles et éducatives conformes au projet communautaire de politique éducative s'organisant autour de 3 piliers :**

- ↳ La citoyenneté
- ↳ L'individu au cœur de l'action
- ↳ L'accessibilité pour le plus grand nombre.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements à caractère unique sous maîtrise d'ouvrage communautaire :

- ↳ halle de sport rue de Moulins à Ballon
- ↳ salle de spectacle
- ↳ chalet d'activité –le pont d'orne – à Montbizot
- ↳ structure(s) d'accueil collectif pour les 0-3 ans

Construction, entretien et fonctionnement d'espaces multisports de plein air (de type city stade)

Accompagnement au montage de projet pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de locaux communaux, sous maîtrise d'ouvrage communale, destinés aux accueils jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Maine tel qu'il a été présenté devant l'assemblée ce jour.

Les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

PARTICIPATION FINANCIERE École privée

2016_014

M. Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Ecole Notre-Dame sollicitant une participation financière pour la scolarisation de 2 enfants affiliés au SIVOM de Ballon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité des membres de participer financièrement à ces scolarisations.

BON D'ACHAT EXCEPTIONNEL stagiaire

2016_015

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques ont accueilli un stagiaire pendant 1 semaine.

Considérant qu'il a travaillé avec sérieux pendant toute cette période, M. Le Maire propose qu'un geste soit fait par la commune en reconnaissance de l'assiduité du stagiaire pendant cette période).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer, à titre exceptionnel, un bon cadeau d'une valeur de 150.00 € (cent cinquante) et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

INDEMNITE ELUS

2016_016

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Dans le cas où les délibérations ont fixé un montant inférieur à ce barème et où le maire ne demande pas à bénéficier d'indemnités de fonctions inférieures, le conseil municipal délibérera à nouveau. M. Le Maire quitte la salle du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de fixer l'indemnité de M. Le Maire à son taux maximal à compter du 1er avril 2016.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

LOCATION DE SALLE MUNICIPALE AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Principe d'une gratuité annuelle

2016_017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le principe d'une gratuité annuelle pour chaque association communale :

Une gratuité annuelle octroyée aux associations qui correspond à la 1^{ere} demande faite pour un repas ou une soirée payante.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

**ACQUISITION
DE MATERIEL
Service technique**

2016_018

M. Eugène BESNARD présente des devis relatifs à l'acquisition de matériel pour les services techniques. Il s'agit d'outils électriques à zéro émission directe de gaz à effet de serre et réduisant les nuisances sonores : une débroussailleuse électrique, un taille-haie électrique, une motobineuse électrique et une batterie et chargeur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 15 voix pour et 3 abstentions d'acquiescer ledit matériel auprès de la SAS MECALOISIRS. Le montant du devis retenu s'élève à 3 865.50 € HT soit 4 638.60 € TTC.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cet achat.

DM N°1

2016_019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement

Article 022 - 4 640.00€

Article 023 + 4 640.00€

Section d'investissement

Article 021 + 4 640.00 €

Article 21578 + 4 640.00 €

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

**AIDE FINANCIERE
ACHAT MATERIEL
SERVICE TECHNIQUE**

2016_020

La commune de Montbizot a décidé l'acquisition de matériel électrique pour les services techniques.

Considérant que ces outils permettent de réduire à zéro les émissions directes de gaz à effet de serre et de réduire les nuisances sonores, cet achat correspond pleinement aux exigences de développement durable. Par conséquent, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette sollicitation financière.

**TARIFS CAMPING
2016**

2016_021

M. CAURET Laurent présente le bilan 2015 du camping. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de ne pas modifier les tarifs et de maintenir ceux de 2015, à savoir :

Tarif/nuit	
Forfait journalier (2 personnes+ emplacement + électricité+véhicule)	9.80
Adulte	2.40
Enfant -7ans	1.20
Emplacement	1.60
Véhicule	1.60
Branchement Électrique (6A)	3.20
Garage mort	4.10
Animal	1.00
Douche (<u>Seulement</u> pour les personnes extérieures au camping)	1.00
Borne Camping Car	3.00
Taxe de séjour	0.22

M. Le Maire rappelle que les sommes perçues au titre de la taxe de séjour sont reversées à la Communauté de Communes.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette sollicitation financière.

DIVERS

Location de la salle du Pont d'Orne :

Afin de remédier à tout litige lors de locations de la salle du Pont d'Orne, un état des lieux sera établi avec les loueurs. M. Le Maire propose qu'en cas de remise des clés le samedi matin, celui-ci sera réalisé par l'élue de permanence. Il est préconisé de remettre les clés de préférence le vendredi soir et de faire faire l'état des lieux par un agent communal.

Entretien des espaces verts des lotissements repris par la commune, à savoir « Les Hôtelleries », Champ Tiger I II et III, et « Le Taillis » :

Les devis initiaux établis pour l'entretien des espaces verts ont été renégociés avec les ateliers « ESTIM ». La dépense initiale était de 6 606.30 €, celle-ci passe à 4 822.50 € .

Logement 8 Rue Paillard Ducléré :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une estimation auprès du service des Domaines a été transmise pour connaître la valeur vénale dudit logement.

Tour de table :

M. Le Maire donne compte-rendu du dernier Conseil d'école qui s'est tenu le 8 mars dernier.

Il donne lecture d'un courrier de remerciement du personnel enseignant pour l'achat de matériel (en lieu et place de dépenses pour le transport et entrées piscine)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi 12 mars dernier, un élève (accompagné d'un autre enfant) a été surpris sur le toit du préau de l'école. Immédiatement informé, un courrier a été rédigé par M. Le Maire aux parents et une copie de la lettre a été envoyée à la gendarmerie. Ce double envoi n'ayant pas plu au père de l'enfant, il a adressé un courrier à la mairie. M. Le Maire en donne lecture.

Mme GAINARD informe qu'elle sera absente du 12 au 27 avril prochain.

M. CAURET propose que la commission « bulletin » se réunisse le 19 avril prochain pour évoquer le site internet.

Mme PORCHER demande s'il est possible que les élus distribuent les flyers relatifs au Marché du Terroir (6 mai prochain)

M. BOBOUL demande s'il est possible que le secrétariat de mairie rappelle les dates de réunion des commissions quelques jours avant leur tenue.

M. BESNARD informe que la société GT Canalisation est prête à intervenir vers le 11 avril pour la suite des travaux de la rue des Forges.

Mme SOUDEE informe qu'une administrée n'est pas satisfaite du changement de nom de sa voie, à savoir « la rue des Graves »

Mme GUYON informe que l'APE'M organise une soirée le 28 mai prochain (coût 18 € le repas)

Mme Jocelyne PICHON donne un compte-rendu de la réunion sur la révision du PLU. **La prochaine réunion concernant la révision du PLU se tiendra le mardi 26 avril à 18h00.**

Les prochaines dates de Conseil Municipal sont :

Jeudi 28 avril à 20h30

Lundi 23 mai à 20h30 (**attention nouvelle date : mercredi 25 mai**)

Mercredi 22 juin à 20h30

Jeudi 21 juillet à 20h30

Le repas annuel élus et agents se tiendra le vendredi 1er juillet.

M. Le Maire clôt la séance à 23h15.

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC
/

Eric VERITE
Pouvoir à Richard MAREAU

Brigitte GAINARD

RogerCHANTELOUP
Pouvoir à Eugène BESNARD

Yannick REBRE

Julie VIOT
Pouvoir à Pascale SOUDEE

Catherine PORCHER
/

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL
Pouvoir à Laurent CAURET

Cyril COUTARD

Les prochaines dates de Conseil Municipal sont :
Jeudi 28 avril à 20h30
Lundi 23 mai à 20h30 (**attention nouvelle date : mercredi 25 mai**)
Mercredi 22 juin à 20h30
Jeudi 21 juillet à 20h30

Le repas annuel élus et agents se tiendra le vendredi 1er juillet.

M. Le Maire clôt la séance à 23h15.

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC
Pouvoir à Alain BESNIER

Eric VERITE

Brigitte GAINARD

RogerCHANTELOUP

Yannick REBRE

Julie VIOT
Pouvoir à Pascale SOUDEE

Catherine PORCHER

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD
Pouvoir à Stéphanie TURPIN

Samuel BONNEAU
/

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD